

2
A quoi voulant pourvoir : OUI le rapport : Le ROI
ÉTANT EN SON CONSEIL, a nommé & commis le
sieur Louis Guillot, pour signer, au lieu & place
dudit sieur Oblet, le cinquième Coupon des recon-
noissances qui seront expédiées, à compter de ce
jour, pour le paiement de la liquidation des papiers
du Canada, ordonnée par l'arrêt du 29 juin 1764
& autres arrêts subséquens : Veut Sa Majesté que le
présent arrêt soit lû, publié & affiché par-tout où
besoin sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa
Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le quatorze
octobre mil sept cent soixante-sept. *Signé* CHOISEUL
DUC DE PRASLIN.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du
Parlement, rue de la Harpe. 1767.